

LE GAZETTEUR

DE ST-QUENTIN ET DE L'AISE

Le GAZETTEUR paraît, à Saint-Quentin, les Lundis, Mercredis et Samedis.

Adresser les Lettres, les Mandats et toutes communications concernant le journal, à M. Ch. POETTE

BUREAUX On s'abonne aux Bureaux du GAZETTEUR, rue Croix-Belle-Porte, 21.

CONDITIONS A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent s'inscrire le jour même.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES ET LITHOGRAPHIQUES Insertions légales & judiciaires

ABONNEMENTS Saint-Quentin... Un an 18f mois 9f

INSERTIONS Annonces... 0f 25 centimes la ligne

UN SUPPLÉMENT est joint au numéro de ce jour.

Saint-Quentin, 17 Août.

A propos des grèves en 1900, le Temps disait récemment que si les grévistes agissent avec le sans-façon dont on a vu tant de preuves, ce n'est pas chez eux violation pré-méditée d'engagements connus.

quand des travailleurs ont rompu brusquement leurs engagements, les victimes de cette violation des contrats hésitent à en poursuivre la réparation.

Ah ! cette navigation sur l'Amour ! Ah ! l'amour de fleuve ! Par deux laconiques télégrammes, les lecteurs ont déjà quelque idée des péripéties extravagantes de ce voyage transsibérien.

Chronique locale

Saint-Quentin, 17 Août.

Les résultats du recensement

D'après les résultats du dernier recensement, la population du département de l'Aisne est de 534,204 habitants au lieu de 539,312 en 1896.

Réorganisation des recettes buralistes

On a annoncé que M. le Ministre des finances s'occupe de la réorganisation des recettes buralistes et désire surtout améliorer la situation du personnel municipal qui est en déficit.

LES BONAPARTISTES

C'était jeudi la « saint Napoléon ». Comment les bonapartistes ont-ils fait de l'Assomption de la Vierge la fête de leur prince, nous ne nous chargeons pas de le dire.

Chambre de Commerce de Saint-Quentin

EXTRAIT DU TESTAMENT DE M. LÉCOYER « Je donne « 250 Actions du Chemin de fer du Nord « à la Ville de Saint-Quentin, pour distribuer annuellement les produits comme suit :

LES VINGT-HUIT JOURS DES INSTITUTEURS

Le ministre a été consulté sur la question de savoir si les instituteurs publics qui, par suite d'ajournement du service actif ou pour tout autre motif, n'ont pas été astreints à accomplir la période d'exercice de quatre semaines imposés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889.

Soutiens de famille et rengages

Le Bulletin militaire officiel vient de publier le texte de la loi qui peut être considérée comme un premier pas dans la voie des rengagements pour suppléer aux décrets qui causeraient l'application du service de deux ans.

Les accidents du travail

Au cours du premier trimestre 1901, dont les résultats viennent d'être publiés, l'application de la loi des accidents du travail a donné lieu à 2,528 décisions de justice.

Assureur et assuré

M. Thernes, ayant été condamné le 10 mai 1900 par le tribunal d'Albi à 2,000 fr. de dommages-intérêts au profit d'un de ses ouvriers, assigna, le 6 juin 1900, la Compagnie d'assurance le Secours en remboursement de cette somme.

Le Fumeurs en Chemin de Fer

Le ministre des travaux publics vient de rappeler par une circulaire aux administrateurs des compagnies de chemins de fer qu'il est défendu de fumer dans les voitures, exception faite des compartiments portant la plaque indicative : « Fumeurs ».

Quant à présent, l'exécution absolue de cette prescription ne sera pas exigée pour toutes les voitures et dans tous les trains, afin de ne pas modifier trop profondément et sans transition les usages établis ; mais elle sera appliquée, dès maintenant, à un certain nombre de voitures entrant dans la composition des trains qui effectuent de longs trajets, 200 ou 250 kilomètres et plus.

QUESTIONS

Un débitant qui est en même temps épicier est-il susceptible d'être imposé comme épicier ? Si les deux professions sont exercées dans le même établissement, il doit être imposé à la plus forte des deux parts.

Le mari héritier de sa femme décédée sans enfants et quelle est la part qui lui revient ?

Le mari survivant a sur la succession de sa femme un droit d'usufruit qui est de moitié quand la défunte ne laisse pas de descendant. (Article 767 du Code civil. — Loi du 9 mars 1891.)

Une personne a légué une somme d'argent à sa fille qui doit en toucher la nue-propriété à sa majorité.

Mon mari n'ayant abandonné, suis-je en droit de l'empêcher de toucher l'usufruit de cette somme et quels sont les moyens à employer pour y arriver ?

Comme il n'y a qu'une séparation de fait, le mari conserve tous les droits dérivant du mariage et du régime sous lequel a été passé le contrat réglant les questions d'intérêts dérivant de l'union légale des époux.

A quelles heures les receveurs buralistes doivent-ils ouvrir et fermer leur bureau.

La réponse se trouve dans l'article 234 de la loi du 28 avril 1816, ainsi conçu : « Les buralistes tiendront leur bureau ouvert au public depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les jours ouvrables seulement. »

Conseil municipal de Saint-Quentin

Séance du 16 Août 1901

Présidence de M. CAULIER, Maire.

La séance est ouverte à 8 h. 40. L'ordre nominal constitue la présence de 23 conseillers, qui sont : MM. Dornemberger, Collard et Hennequez, adjoints ; Lebègue, Pecqueux-Thureau, Barthélemy, Devillers, Jospin, Manain, Pillois, Savatier, Grandisr, Coboche, Blas, Vanlierde, Dreptin, Pecqueux, Bas, Nicolas, Hachet, Anceaux, Dasso-villiv.

On se rappelle l'exposé fait par M. Ringuier à la dernière séance du Conseil au sujet de l'arrêté interdisant à l'administration municipale de donner le nom de Babeuf à la place du Palais de Ferveaux.

Excusé : M. Hanquet, qui est encore à l'Hôtel-Dieu à la suite de l'accident dont il fut victime il y a quelques semaines.

Des vœux et interpellations de toutes sortes vont maintenant se succéder.

C'est M. Jospin qui ouvre le feu en demandant à M. le Maire si son administration compte bientôt prendre les mesures nécessaires pour assurer, aux prochaines élections, le vote par quartier, et en faisant valoir que ce mode de vote est susceptible de donner satisfaction à tout le monde.

M. Pecqueux insiste pour que la proposition de M. Jospin soit soumise en temps utile à la Préfecture.

M. Goboche fait observer que la demande doit être faite par un certain nombre de conseillers, et ce, en vertu de la loi de 1884.

M. Hennequez est d'avis de renvoyer la question à la commission d'examen de façon à l'étudier sérieusement.

M. Jospin consent, mais à la condition que ce ne soit pas un enterrement de première classe !

Le renvoi est décidé.

C'est au tour de M. Nicolas qui, ainsi qu'il l'avait annoncé à la dernière séance, propose de supprimer le nom de Thiers à la rue et à la place qui portent ce nom et de le remplacer par celui de Saint-Just.

M. Hennequez annonce qu'il votera la proposition de M. Nicolas, mais il déplore que Saint-Just soit appelé « Saint ».

La place ne nous permet pas aujourd'hui de faire connaître à nos lecteurs les considérations sur lesquelles s'appuie M. Nicolas pour demander la suppression du nom de Thiers, mais nous pourrions y revenir dans un prochain numéro.

C'est ce que pensent, en effet, malheureusement aujourd'hui beaucoup trop d'ouvriers. Certains, depuis qu'ils sont constitués en syndicats, croient de bonne foi qu'ils sont tout, qu'ils peuvent tout, qu'ils peuvent imposer à leur patrons leurs idées, leur manière de voir en ce qui concerne le travail et la réglementation de l'atelier dans lequel ils sont occupés.

Nous ne savons pas si ce que l'on raconte est vrai, mais il paraît qu'il se passe dans certains ateliers de grandes villes des faits qui ne sauraient être tolérés, et que le législateur sera certainement appelé un jour ou l'autre, à réprimer pour sauvegarder la liberté et le pain du travailleur.

On raconte que des ouvriers syndiqués auraient pris, dans les villes dont il s'agit, l'engagement d'interdire à leur patron, la liberté de prendre pour apprentis des jeunes gens dont les pères n'exerceraient pas le même métier qu'eux, et de lui interdire en outre la faculté de remplacer les mauvais ouvriers et ceux dont l'inconduite est notoire, par d'autres ouvriers qui ne seraient pas agréés par le syndicat.

Il y a certainement de l'exagération dans ces récits. Il n'est pas possible que des ouvriers emploient de pareils procédés. Ce serait monstrueux, et s'il en était ainsi, le devoir de la justice serait d'intervenir pour mettre un terme à ces agissements.

Le travail est le résultat d'une convention entre deux personnes : celle qui travaille et celle qui fait travailler. L'intervention d'un tiers, sans l'assentiment des deux parties, est abusive et ne saurait être tolérée.

Qu'un esprit de solidarité existe parmi les ouvriers, c'est très louable et très désirable, mais à la condition expresse qu'aucun d'eux n'interviendra auprès du patron pour porter atteinte à sa liberté et à son autorité ; si une pareille intervention était tolérée, ce serait, dans un avenir peu éloigné, la ruine du travail, de l'industrie, et par suite, la misère pour l'ouvrier.

A propos des grèves, le Temps rappelle l'histoire des 200 ouvriers employés à l'écorchage dans les bois de Cernoy (Loiret), qui demandèrent le 8 mai, une augmentation de salaires qui leur fut refusée. Ils quittèrent aussitôt le travail, mais l'un des patrons assigna ses ouvriers devant le juge de paix, pour être condamnés à des dommages-intérêts pour rupture brusque du contrat de louage.

Ces observations sont vraies, elles sont justes, et s'il y avait à la Chambre des législateurs résolus à protéger le travail, l'industrie, et par conséquent les travailleurs, ils s'occuperaient de cette question.

Le retour de M. Turot

M. Henri Turot est arrivé avant-hier soir à Paris, après avoir fait le tour du monde en un nombre de jours qu'il n'ose pas faire connaître, tant il est loin du record de M. Gaston Steigler. L'ancien concurrent de M. Hugues, mauvais arriviste politique et malheureux « globe-trotter », nous apprend qu'il revient avec un fleuron modeste et qu'il détient au moins le record de la guigne. Voici la note mélancolique que M. Turot publie dans le Journal :

Si la réparation des dommages causés par toute dénonciation brutale du contrat de louage de services pouvait, dans une mesure quelconque, incomber aux meneurs, aux entrepreneurs de grèves, aux politiciens qui excitent à la cessation du travail, s'ils étaient appelés à rendre compte des ruines et des souffrances dont ils sont les complices, sinon même les auteurs principaux, la situation changerait du tout au tout.

Comment les bonapartistes ont-ils fait de l'Assomption de la Vierge la fête de leur prince, nous ne nous chargeons pas de le dire. Napoléon 1er est né le 15 août ; cela suffit. Le malheur est qu'il y a eu deux banquets, deux autels, deux principes, presque deux partis dans cette exhibition ; et le fait vaut la peine d'être constaté, non pas qu'il ait grande importance, qu'ils soient unis ou divisés, les bonapartistes ne paraissent pas avoir, en ce moment, plus de chance de s'emparer de la France dans un cas comme dans l'autre ; mais enfin, ils sont divisés, profondément divisés, phénomène assez rare d'un parti d'opposition. Il est heureux pour la France qu'elle s'inquiète assez peu de l'empire et de l'empereur, sans quoi son embaras serait extrême, obligée qu'elle serait de choisir entre le baron Legoux et M. Paul de Cassagnac, dont le premier lui dit : « Il faut rétablir l'Empire au moyen d'un ou de plusieurs plébiscites et par des degrés successifs » ; tandis que l'autre lui crie : « L'Empire est tout fait ; il repose sur les plébiscites antérieurs ; aveugle qui ne le voit pas ! »

Entre deux autorités aussi considérables que le baron Legoux et M. de Cassagnac, comment se prononcer ?

Les mineurs et la grève générale

Le referendum sur la grève générale des mineurs a eu lieu jeudi dans le bassin houillier de l'Allier.

A Bézenot, sur 939 inscrits, il y a eu 643 votants, dont 600 ont voté la grève générale, 41 contre et 2 bulletins nuls. On compte 253 abstentions.

A Montvigi, voici les résultats : Inscrits 855, votants 337 ; pour la grève, 316, contre 21, abstentions 518. Il y avait : Inscrits 495, votants 428 ; pour la grève 383, contre 42, abstentions, 68.

Les mines de Commeny et des Ferrrières n'ont pas encore voté. Pour les trois houillères qui ont pris part au vote, la totalité des inscrits est de 2.289.

C'était une fausse nouvelle

On sait que d'après l'article 47 de la loi du 15 juillet 1889 les militaires qui ont subi pendant la durée de leur service des punitions de prison ou de cellule, sont maintenus au corps après le départ de leur classe un nombre de jours égal au nombre de jours de prison ou de cellule qu'ils auront subis.

On a annoncé que, par une mesure récente, le ministre de la guerre vient d'interdire le « rabiot », mais celui-ci étant prévu par l'article 47, un nouveau projet de loi adopté par les Chambres pourrait seul en ordonner la suppression.

Or, comme aucun projet en ce sens n'a été déposé par le général André jusqu'à présent, c'est à tort que l'on a prêté au ministre de la guerre une telle intention.

En réalité, rien n'est changé aux dispositions actuellement en vigueur, mais une circulaire a prescrit aux généraux commandant les corps d'armée de réduire le plus possible la durée du rabiot. Les chefs de corps sont, en effet, les meilleurs juges et de la gravité de la faute commise, et de la conduite du soldat avant et après la punition encourue, et de la situation générale de l'intéressé.

Disons seulement que la proposition a été prise en considération.

Vient ensuite M. Pecque, qui désire savoir pourquoi, ainsi que cela fait d'habitude, on n'a pas carillonné le jour de la Distribution des prix du Lycée Henri-Martin et du Lycée de Jeunes Filles.

M. le Maire. — Je n'en sais rien, je ne savais pas, je l'avoue, que c'était l'usage; mais, si vous le désirez, je vous renseignerai demain.

Cette réponse ne satisfait nullement M. Pecque. Je sais bien, dit-il, que M. le Maire ne peut être constamment à la Mairie pour donner des ordres, et je ne l'incrimine aucunement; mais je constate, et j'ai fait cette remarque bien des fois, qu'il y a une volonté qui agit contre nous pour nous faire faire des impairs et nous mettre à dos toute la population saint-quentinoise.

M. le Maire. — Je ne sais pas à quoi vous faites allusion.

M. Pecque. — Je le sais, moi, et je demande que celui qui a péché soit renvoyé de son emploi.

M. le Maire. — Ceci est une autre question. Ce qu'il y a de certain, c'est que le carillonneur ne pouvait carilloner sans ordre.

M. Pecque. — Bien, passons à autre chose maintenant. Je voudrais savoir pourquoi une dizaine de pompiers de la banlieue de Oestres, rattachés à la compagnie de Saint-Quentin, n'ont pas obtenu, ainsi qu'ils en manifestent le désir, l'autorisation d'escorter la municipalité le jour de la distribution des prix aux élèves des écoles de cette banlieue.

M. le Maire. — C'est le général seul qui a qualité pour donner un ordre de ce genre.

M. Pecque. — Le général ne compte pas. Un zéro et lui ça fait deux zéros!

Et ce n'est pas tout. M. Pecque a remarqué que de beaux fruits pendent aux arbres du jardin d'horticulture. Les poires notamment, dit-il, ont belle figure, eh bien! je serais curieux de savoir où elles passent!

M. le Maire. — C'est vous avouer que je n'en sais rien. Je peut-être le jardinier qui les mange.

M. Pecque. — C'est un tort. Je demande que les poires soient à l'avenir, non pas envoyées à l'Hôtel-Dieu, car les bonnes sœurs y goûteraient avant les malades, mais vendues au profit de la Caisse des écoles.

M. le Maire trouve l'idée excellente et le Conseil décide qu'il sera fait selon le désir de M. Pecque.

M. Collard donne successivement lecture de deux exposés, l'un sur le sanatorium et le pavillon d'isolement pour les tuberculeux pauvres, l'autre au sujet du prolongement de la rue de Mulhouse, avec un pont sur la route, à travers les étangs, jusqu'à la route de Guise.

M. Collard rappelle que le projet d'un sanatorium était inscrit dans le programme du parti socialiste, et il invite le Conseil à se dégager de cette promesse. A ce sujet, il dit que si le sanatorium dont on s'occupe en ce moment ne peut être départemental à défaut de subventions des autres arrondissements, il peut et doit devenir un sanatorium d'arrondissement, tout en acceptant les malades payant des autres arrondissements.

La subvention pourrait être faite ainsi plus facilement par la Ville.

Cette question est renvoyée à l'une des plus prochaines réunions de la commission des finances pour y être étudiée.

En ce qui concerne le projet de prolongement de la rue de Mulhouse à travers les étangs, M. Collard demande au Conseil s'il est favorable au défavorable à sa réalisation, et si, enfin, il verrait d'un bon œil un comité ou un syndicat qui pourrait se former pour s'occuper de cette intéressante question.

M. le Maire. — Je ne comprends pas très bien la question.

M. Collard. — Je vais préciser pour être mieux compris. Je demande si le comité ou le syndicat aurait crainte de voir le Conseil hostile, défiant, et, oserais-je dire le mot, ombrageux.

Bon nombre de conseillers répondent qu'on ne doit pas avoir cette crainte et l'affaire en reste là pour le moment.

M. Savatier a aussi quelque chose à dire. Il demande si on a descendu le phonomètre!

M. le Maire. — Je vous en prie, GUYONS, mettons un terme à toutes ces questions. Il est 10 heures et l'ordre du jour n'est pas encore entamé... Parlez de cela à Boudeville, M. Savatier.

Enfin on entame l'ordre du jour qui appelle la nomination du secrétaire des séances du Conseil pour la session ordinaire d'août. M. Raoui Barthélémy est élu par 21 voix sur 23 votants. Les deux autres voix ont été attribuées à MM. Caboche et Dornberger.

Les produits de l'octroi pour le mois de juillet 1901 se sont élevés à 62.212 f. 65 ils étaient de 62.762 fr. 31 pour le mois correspondant de l'année 1900. D'où une diminution de 549 fr. 65.

M. le Maire donne lecture d'un arrêté du Conseil de préfecture frappant de nullité la délibération du Conseil municipal du 26 avril dernier au sujet des taxes sur les pianos, chevaux et voitures de luxe.

M. Hennequez. — Je proteste, tout au moins en ce qui concerne les pianos dont on tolère la taxe dans certaines villes. Je ne vois pas pourquoi on refuse ici ce qui est autorisé ailleurs.

M. le Maire. — On refuse parce que ce n'est pas un impôt de remplacement.

M. Savatier. — Il faut renouveler la demande sous une autre forme.

M. Pecque. — Parfaitement! Il faut « resoumettre » notre décision aux « maibouls » de la Préfecture... Nous sommes quelque un au bout de tout!

M. le Maire. — Elle aura le même sort qu'aujourd'hui.

M. Pecque. — Tant pis... Quand ce ne serait que pour les embêter!... Avec le produit des taxes proposées nous

achèterons un costume au Prêt pour s'habiller en singe.

Le langage déplacé n'est guère prisé du public très nombreux à cette séance. Il faut hausser les épaules à bon nombre d'auditeurs.

(La suite au prochain numéro.)

BIBLIOGRAPHIE

Comme contraste aux scènes de « Réve de printemps », l'auteur si attachante de Mme Adrienne Cambry et à laquelle l'Académie française a accordé le prix Montyon, notre compatriote vient d'écrire un nouveau roman intitulé « Trio d'amour », où les lecteurs retrouveront les qualités d'exécution délicate qui ont justement contribué à sa réputation.

Trio d'amour n'appartient pas à ce genre « romanesque », malheureusement trop à la mode, où les intrigues amoureuses se compliquent de scènes aussi passionnées que singulières.

Les mondaines aventures que racontent Mme Cambry sont pleines de sentiments vrais et profondément sentis; elles intéressent surtout le lecteur par le remarquable dessin des personnages et l'intensité de vie que l'auteur a le don de communiquer dans son récit.

Trio d'amour est suivi d'un second roman, délicieusement narré, dont le thème, aussi simple que poétique, présente un intérêt agréable et puissant.

C'est le « dernier rayon » de vie et de bonheur qu'une jeune fille projette sur un amoureux attendant et qui meurt soudainement, après le serment d'amour, en pleine vie et en pleine joie.

Société Industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne

Le Conseil d'Administration de la Société Industrielle a l'honneur de rappeler aux parents que la liste d'inscription pour l'admission des nouveaux élèves à l'Ecole professionnelle régionale sera close le 31 août.

L'examen d'admission aura lieu le lundi 2 septembre, à 9 heures du matin.

L'Ecole reçoit des élèves de tout le département; son enseignement est gratuit et a pour but de former de bons ouvriers et contremaîtres pour les principales industries de la région.

Pour renseignements, écrire à la Société Industrielle, 48, rue Saint-Jean, à l'adresse du directeur de l'Ecole professionnelle.

Le Président du Comité de l'Ecole professionnelle, A. BOUDOUX-THÉRY.

Le Président de la Société Industrielle, G. SÉBASTIEN.

COURSES A PIED

La Société sportive organise pour demain Dimanche 18 Août, à 7 heures 1/4 du matin, une Course de vitesse sur 500 mètres, à courir rue Charles-Ficard.

Cette course sera ouverte à tous les jeunes gens âgés de moins de 21 ans.

Elle aura lieu par séries de 4 partants, avec 4 demi-finales et finales, et sera suivie d'une Course de Consolation ouverte à tous les coureurs non classés.

Un droit d'entrée de 9 fr. 25 sera perçu à la distribution des brassards.

GRAND CIRQUE VINELLA

Les débuts de la Troupe VINELLA ont eu lieu mercredi soir au Cirque de la rue Dachery, devant une nombreuse assistance.

Du nouveau, toujours du nouveau, telle paraît être la devise de l'intelligent directeur. En effet, depuis bien longtemps, nous n'avons eu à Saint-Quentin un pareil régal d'exercices acrobatiques et équestres; tous les numéros portés au programme sont des plus variés et exécutés avec une adresse et une souplesse vraiment remarquables.

Nous ne pouvons en faire ici la nomenclature; mais il convient de citer tout particulièrement les Naps, acrobates athlétiques et équilibristes qui font chaque soir l'étonnement des spectateurs et sont l'objet d'ovations les plus chaleureuses; M. Arnaud, dans ses sauts périlleux à cheval et qu'il exécute en tenue de ville; les cinq superbes chevaux dressés et présentés en liberté; le directeur, notamment un magnifique pur-sang qui, après avoir franchi des obstacles variant entre 1 mètre 60 et 1 mètre 80, saute pardessus 3 chevaux accouplés, etc. à côté; le capitaine Webb avec ses cinq lions de mer, numéro sensationnel et véritablement unique en son genre; le ballet des clowns et clownesses; l'amusante pantomime La Marquis et le Gordonnier, etc., etc.

Comme la troupe Vinella ne fait qu'un séjour très restreint en notre ville, nous engageons vivement nos concitoyens à lui rendre visite, persuadé d'avance qu'ils se déclareront satisfaits de leur soirée.

Demain dimanche auront lieu deux grandes représentations, l'une à 3 h. 12 de l'après-midi, l'autre à 8 h. 1/2 du soir, avec exhibition des lions de mer.

AVIS

SOCIÉTÉ MIXTE DE TIR DE FRESNOY-LE-GRAND

La Commission de la Société de tir de Fresnoy-le-Grand informe les tireurs que la clôture du concours qu'elle a organisé reste définitivement fixée au dimanche 18 août. Le stand sera ouvert de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

La distribution des prix de ce concours aura lieu le dimanche 25 août, à 3 heures de l'après-midi, en la salle de M. Emile Flamant.

Le Vice-Président, L. PRÉSIDENT, A. MACAIGNE, J. CAPLAIN.

MUSIQUE DU 67^e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Programme du Dimanche 18 Août de 5 heures 3/4 à 7 heures AU KIOSQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

- 1. Allegro militaire (X). 2.ouverture (Flotow). 3. Esmeralda, valse (Dourard). 4. Le Freyschütz (Weber). 5. Ballet de Coppélia (Léo Delibes). 6. Mazurka (Schuloff).

SAINT-QUENTIN.

Le 13 août, vers 6 heures du soir, le jeune Hennequin Joseph, âgé de dix ans, domicilié rue Sainte-Catherine, 28, se baignait dans le canal en face l'usine de M. Boca, lorsque tout à coup il est disparu sous l'eau.

M. Berlot Albert, âgé de 40 ans, marinier à bord du bateau Scordion, n'hé-

sita pas à porter secours au jeune Hennequin qu'il retira à moitié évanoui. Après avoir reçu les premiers soins, il a été reconduit à son domicile. Son état est hors de danger.

Hier, dans l'après-midi, M. Quéva Camille, ouvrier à la brasserie Allart et Delmer, rue de Bellevue, a eu le pied droit pris dans un engrenage et, par suite de la mise en route inopinée d'un agitateur, le pied a été complètement broyé. Il a été transporté aussitôt à l'Hôtel-Dieu, où l'amputation du pied reconnue urgente a été faite par les médecins.

Ce matin, M. Heppelien, vétérinaire-inspecteur, a saisi un mouton du poids de 15 kilogrammes impropre à la consommation.

HOLNON. — De la Semaine religieuse:

Nous avons dit, tout récemment que, grâce à la générosité de M^{lle} Wallon-Satzelle, et en mémoire de ses enfants défunt, une nouvelle église allait être construite à Holnon. L'édifice est déjà en bonne voie, il se bâtit sur l'emplacement d'un ancien château, près de l'ancienne église, d'ailleurs. Les fondations s'achèvent et la bénédiction solennelle de la première pierre aura lieu le dimanche 25 août, sous la présidence de M. le chanoine Turquin, vicaire général. L'architecte de ce nouveau sanctuaire est M. Joseph Chérier, de Saint-Quentin.

Ce matin, à 11 heures, ont eu lieu, en l'église d'Holnon, les obsèques de M. Paul Caruelle, chef de service de 1^{re} classe des contributions indirectes, retraité, époux de M^{lle} Anna Cardon, décédé jeudi dernier 15 août, dans sa 73^e année.

M. Caruelle était très estimé à Holnon et dans tous les villages des environs. Aussi sa mort cause-t-elle de nombreuses regrets.

Le CATELET. — On nous écrit: M. le docteur Lecomte de St Quentin fera dimanche soir, à 8 heures, à la Mairie du Catelet et sous la présidence de M. Devaux, conseiller d'arrondissement et Maire de la commune, une conférence relative à la création du sanatorium projeté par son collègue M. le docteur Artaud.

SISSY. — On nous écrit: Jeudi, 15 août, a eu lieu la distribution des prix aux écoles. Très belle cérémonie comme tous les ans, présidée par M. Valerland, délégué cantonal. Sur l'estrade, aux côtés du sympathique président avaient pris place M. Laloux, adjoint, le Conseil municipal, M. Rabelle pharmacien à Bibemont, M. Pétillot, agent voyer cantonal, etc. etc.

M. Coutant, instituteur a exprimé en termes émus les regrets que cause l'absence de M. Tiffaine, conseiller général, et Caplain maire, malades, et traduit les sentiments de toute l'assistance en formant des vœux pour le rétablissement de leur santé. Il a remercié chaleureusement M. Hugues, député, et Mme Hugues, présente à la solennité, pour leur sollicitude et leur générosité à l'égard des écoles de Sissy et les a assurés de toute la gratitude de la population. Le dévoué maître a remercié également la municipalité, et les bienfaiteurs qui offrent chaque année de magnifiques récompenses, et il a dit tout le plaisir que procure le concours des Sapeurs-Pompiers et la Société de Tir.

Mme Hugues a remis une montre d'argent aux élèves Courtyr Henri, lauréat du concours cantonal, et Delhorbe Thérèse. Sept autres élèves garçons, pourvus du certificat d'études et autant d'élèves filles ont reçu les jolis prix d'honneur offerts par M. Valerland, délégué cantonal; Carmain, maire; Laloux, adjoint; Rabelle pharmacien; Cordelette; Cochet-Vieville; Dupont; Legrand; Goronoff; Cochet-Thiébaud; Thiébaud-Berna; Caullier-Marcet; Dollé; Gauthier-Dandoy; Conseillers municipaux; Pointier-François et Pouillart-Filache.

La distribution a été agréablement égayée et monologues parfaitement rendus par les élèves des deux écoles, et de la classe enfantine; la chanson de l'Aiguille, l'Hymne des temps futurs, et la Marseillaise des enfants ont recueilli des applaudissements mérités.

Tous nos compliments aux dévoués Maître et Maîtresses: M. Coutant, Mme Lépine et Mlle Delhorbe.

CHATILLON-SUR-OISE. — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'une bien jeune femme, M^{lle} Germaine-Léontine Mounoury, propriétaire à Châtillon-sur-Oise, veuve de M. Lalabrière, maître de pension à Saint-Quentin, rue de la Sous-Préfecture, décédée hier vendredi 16 août, à 10 h. du soir, dans sa 84^e année.

Pas un de nos concitoyens, ou de ceux qui vivaient au temps où l'on trouvait dans notre ville des hommes distingués et libéraux à la tête des institutions libres, n'a oublié M. Lalabrière, et tous s'associeront à nous pour adresser à la famille de M^{lle} Lalabrière l'expression de leurs sentiments de condoléance.

Les obsèques auront lieu mardi prochain, 20 août courant, en l'église de Châtillon à 10 heures du matin.

L'assemblée aura lieu à la maison mortuaire, à 9 heures 3/4.

Un omnibus sera à 9 heures 1/4 à Mézières-sur-Oise, à l'arrivée du train.

LAON. — Hier au moment de mettre sous presse, le Journal de l'Aisne a appris la triste nouvelle d'un pénible accident, arrivé à 4 heures de l'après-midi en gare de Laon, qui a coûté la vie à un employé de chemin de fer.

Celui-ci, un nommé Meurant, surveillant de grande vitesse, a, par suite du déraillement d'un fourgon, été pris entre deux wagons et tué sur le coup. Le défunt était âgé de 40 ans. Il laisse une veuve et deux enfants.

LAON. — Trois ouvriers qui travaillaient mardi de grand matin aux fondations du nouveau manège du 29^e d'artillerie, ont été surpris par un éboulement des terres de la tranchée profonde d'environ un mètre.

Deux d'entre eux qui se trouvaient debout, ont pu se dégager, le troisième qui piochait et était par suite courbé, a été enseveli. Très rapidement on put dégager sa tête, mais lorsque dix minutes après il fut totalement dégagé, on constata qu'il avait été étouffé.

M. le docteur Raymond, aide-major du 29^e d'artillerie, a tenté l'impossible durant une demi-heure, pour le rappeler à la vie.

Cet ouvrier, qui s'appelle Grandelain, était âgé de 27 ans. Il laisse une veuve et trois enfants.

ANIZY-PINON. — Le 9 courant, vers 8 heures du soir, M. Joseph Mathieu, âgé de 38 ans, représentant d'un marchand de bois du Nord, se trouvait chez M. Guyard, aubergiste au hameau de la gare à Pinon, lorsque dans la cuisine où il prenait ses repas, il vit arriver le nommé Gauria, demeurant à Bray-en-Laonnois, qui était sous ses ordres comme domestique depuis le 12 juillet dernier.

Gauria déclara à M. Mathieu qu'il ne voulait plus être à son service. Il reçut pour réponse qu'il fallait qu'il accomplisse son mois de travail. Sans plus de raison, le domestique saisit son patron par les vêtements et lui lança un coup de poing sur le nez et l'œil, lui égratignant ensuite la joue gauche et la base du nez.

Un certificat du docteur Frémont a constaté les blessures faites à M. Mathieu qui a porté plainte à la gendarmerie d'Anizy-le-Château, laquelle a dressé un procès-verbal des faits, ajoute la Défense Nationale.

FOLEMBRAY. — Un vol a été commis à l'Hôtel de la Hure, à Folembray, par un garçon d'hôtel nommé Hardier, qui a été tout à tour employé chez M. Chédaille à Chauny et chez M. Devaux, le volé précédemment. Le voleur, qui est originaire de la Bourgogne, a été suivi jusqu'à son village natal par un mandat d'arrêt du parquet de Laon. Mais les gendarmes ont manqué leur homme de la façon très simple que voici:

A leur arrivée dans la commune, ils sont allés, comme de coutume, rendre visite au maire, afin de lui demander des renseignements. Or, le voleur était chez sa sœur; et la sœur habite une maison contiguë à la maison du bourgmestre, si bien que Hardier les aperçut.

Aussi, lorsqu'ils se présentèrent chez la sœur, celle-ci leur répondit qu'en les voyant passer, son frère avait changé de couleur et qu'il avait pris le large dix minutes plus tôt. Hardier court encore. On le croit dans le département de la Côte-d'Or.

LA FÈRE. — Deux ouvriers maçons, travaillant à la sucrerie du Mont-Rouge, étaient montés sur une échelle, lorsque celle-ci se rompit par le milieu. Les deux ouvriers tombèrent de très haut, se brisant les côtes. Leur état est très inquiétant.

Un porteur du Petit Journal, de la maison Lequeux, nommé Baye, a été atteint mercredi par un chien bulldog. Il a eu une main horriblement mutilée. On redoute une amputation. Le chien a été abattu.

Un automobile allant à Tergnier s'est tamponné avec un atelage d'artillerie sur la route de Fargniers. L'automobile a été brisée. Les voyageurs n'ont eu aucun mal.

BEQUIGNY. — Un vol audacieux a été commis en pleins champs au préjudice de M. Legrand, cultivateur à Bequigny.

Les auteurs de ce vol ont enlevé (excusez du peu) 150 gerbes de blé, valeur 90 à 100 francs, dans un champ loué par M. Legrand au lieudit « Bois brûlé » terroir de Bohain. La pièce de terre ainsi pillée est longue d'un chemin d'exploitation. Les voleurs qui ne doivent pas être à leur coup d'essai, ont dû porter à bras les gerbes sur une voiture stationnant sur le chemin, car aucune trace de roues n'a été relevée dans le champ. Leur coup fait, ces ingénieux malfaiteurs ont raté très sérieusement les emplacements des tas enlevés.

Une plainte déposée par le propriétaire va donner lieu à une enquête sur cet exploit peu ordinaire.

AMIENS. — On annonce la prochaine apparition, à Amiens, d'un journal nationaliste et de défense socialiste: l'Étendard.

Ce journal sera hebdomadaire.

HAM. — Le 12, un commencement d'incendie a éclaté dans un bâtiment appartenant à M. Tartaux, contre-maître de distillerie à Sébastopol.

Une partie de ce bâtiment et deux roues d'automobile ont été détruites.

La perte est de 1,925 fr. couverte par une assurance.

MONCHY-LAGACHE. — Le 10 courant, les nommé Georges-Joseph-Auguste, domestique à Roisel, de passage à Monchy, ayant un besoin par trop pressant à satisfaire, a négligé de se mettre en règle avec la morale vis-à-vis de plusieurs demoiselles de l'endroit. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

Jugez si du Congo la pâte est réussie: Elle a fait son entrée à la Cour de Russie.

DERNIÈRES NOUVELLES

Panique dans un Cirque Bruxelles, 16 août.

Une dépêche de Charleroi annonce qu'un grave accident s'est produit jeudi soir, au cirque Beketow, installé sur le champ de foire. Le cirque était bondé de spectateurs, lorsque vers 10 h. 1/2 les cris: « Au feu! » retentirent. Une vive panique se produisit aussitôt. La foule se précipita dans la piste.

Tout à coup, un craquement se fit entendre; c'était l'estrade réservée à l'orchestre qui s'effondrait avec les musiciens. Dix personnes sont blessées.

La Grève de Pittsburg

Joliet (Illinois), 16 août.

Quatre des branches de l'Association des Acieriers-Unies d'ici, ont décidé à l'unanimité d'obéir à l'ordre de se mettre en grève donné par M. Schaffer. Trois mille hommes vont de ce fait abandonner le travail.

Grève du coton aux Etats-Unis

Londres, 16 août.

On annonce de Londres: Les fabricants de l'industrie cotonnière se sont mis d'accord pour réduire le salaire de leurs ouvriers, à partir du 3 septembre prochain, de 14 0/0.

Les ouvriers discuteront cette question mardi prochain.

L'ouragan de la Nouvelle-Orléans

La Nouvelle-Orléans, 16 août.

L'ouragan d'hier a causé de grands dégâts matériels. On craint qu'un grand nombre de personnes aient péri.

Triste suite de l'explosion de Troyes

Troyes, 16 août.

Une demoiselle Marguerite Verdail, âgée de vingt ans, qui était passée près de l'église Saint-Nizier au moment de l'explosion, en avait éprouvé une telle frayeur qu'elle avait dû s'aliter. Elle vient de mourir.

Triste fin de l'ouragan

Troyes, 16 août.

Des jeunes gens qui avaient fait une partie de campagne à Saint-Lyé, ramenaient sur une charrette un de leurs camarades, nommé Driffort, ivre quand, pour le dégriser, ils le renversèrent dans la rivière avec la charrette.

Pris sous le véhicule, Driffort eut le thorax défoncé, et il mourut sur le coup.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Paris, 10 Août, 2 h. 30.

La course de Paris à Brest Lesna est arrivé le premier à Brest à 3 h. 10 du matin. Il est reparti immédiatement; Aucouturier et Garin sont arrivés ensuite. Lesna est repassé à Morlaix à 5 h. 42.

Mineurs en grève

On mande de Saint-Etienne que par suite du renvoi d'un ouvrier, 400 mineurs des mines de Villebeuf se sont mis en grève dans la matinée!!!

A Constantinople

On télégraphie de Constantinople à l'Agence Havas, que M. Constans a confié longuement hier avec des ministres les affaires étrangères, des finances et de la justice et qu'il a été reçu ensuite par le sultan. M. Constans a quitté le palais seulement à minuit.

École Primaire Supérieure DE LA CAPELLE

Installation magnifique au milieu des prairies, à proximité des bois et sur 18 hectares de propriétés.

Ateliers, ferme, jardins, champs d'expériences.

Résultats de l'année scolaire 1900-1901:

- 4 Brevets d'instituteur. 2 Certificats d'études primaires supérieures sur 14 délivrés dans l'Aisne. 3 Admissions aux Ecoles normales de Laon et Douai. 1 Bourse des Collèges et Lycées. 2 Bourses d'enseignement primaire supérieur. 9 Certificats d'études — 24 délivrés dans le canton sur 59 élèves inscrits. 2^e et 3^e Prix au Concours cantonal. — Prix de la Société de Géographie de l'Aisne. 12 Nominations au Concours cantonal, dont 6 prix. 2 Palmes en vermeil au Concours de musique d'Hirson. Médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1900.

Les Familles qui désirent confier leurs enfants à l'École Supérieure de La Capelle, sont priées de se mettre immédiatement en rapports avec M. FIEVER, directeur, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole.

Station de Chemin de fer à 3 minutes de l'Établissement

SYNDICAT DES CHARCUTIERS

La Chambre syndicale des Charcutiers de Saint-Quentin informe les intéressés qui désirent se faire inscrire comme Garçons ou Apprentis Charcutiers, qu'ils peuvent s'adresser chez M. CHARLES-DESCHAMPS, rue Saint-Martin, n° 101, ou chez M. LEMAIRE, rue Pontoise, n° 6.

Pilules Suisses

Exigez le timbre de l'Etat.

Vignoble du Pech de l'Anièlo

VIN ROUGE garanti ABSOLUTEMENT NATUREL ET REPRIS S'IL NE PLAÎT PAS

58 F La pièce de 220 litres rendue franco EN GARE D'ARRIVÉE tout compris VIN, FUT, TRANSPORT ET RÉGIE

Écrire à M^{me} Augustine ALAUX, Propriétaire-Vigneron, Rue du Bourg-t. NARJONNE (Aude)

COQUELUCHE

Remède Infaillible GUÉRISON EN QUELQUES JOURS. — Notice Gratis. Par L. LESGÈNE, 1^{er} Prix des Médailles de Paris, à LYONNET (Gard).

AVIS